

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008028

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation des représentants au sein des conseils de quartier dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité avec confirmation des 8 conseils de quartier

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté municipale d'associer largement les citoyens aux décisions locales,

A la majorité des membres du conseil, Mme CHIBAH du groupe "Changer à Gauche pour Aubervilliers" s'étant abstenue, les membres des groupes "Communiste et Républicain Tous ensemble pour Aubervilliers" , " Union du Nouvel Aubervilliers" et «Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre.

DELIBERE :

Article un : Confirme l'organisation sur la commune d'Aubervilliers de huit conseils de quartier selon les dénominations et les périmètres annexés à la présente délibération.

Article deux : Dit que ces conseils de quartier sont constitués en comités consultatifs auprès du conseil municipal. Ils doivent présenter à celui-ci un bilan annuel de fonctionnement.

Article trois : Dit que les présidents des conseils de quartier seront élus parmi les habitants du quartier concerné.

Article quatre : Désigne deux élus membres du conseil municipal en tant que représentant la municipalité pour chacun des 8 conseils de quartier.

QUARTIERS	1 ^{er} membre du conseil municipal	2 ^e membre du conseil municipal
1 - Robespierre – Cochenec – Péri	Mme Evelyne YONNET	M. Philippe MILIA
2 - Maladrerie – Emile Dubois	Mme Véronique HAMMACHE	Mme Christine RATZEL TOGO
3 - Vallès – La Frette	M. Abderrahim HAFIDI	Mme Mounia HARKATI
4 - Paul Bert	M. Benoit LOGRE	Mme Madina M'DAHOMA MOHAMED
5 - Quatre Chemins – Villette	M. Marc GUERRIEN	Mme Malika AHMED
6 - Sadi Carnot – Firmin Gémier	Mme Annike KELEBE	M. Tedjini Michel MAIZA
7 - Centre ville – Victor Hugo	Mme Djamila KHELAF	Mme Sophia CHIBAH
8 - Landy – Plaine - Marcreux – Pressensé	M. Edgar MINIMBU	M. Omar AIT BOUALI

Article cinq : Dit que la charte de fonctionnement qui fixera les modalités de fonctionnement des conseils de quartier sera approuvée au prochain conseil municipal.

le Maire,